ÉTYMOLOGIE DU MOT *ASSIETTE* [1]

Le mot *assiette* est intéressant, et il a des dérivés très vivants, non seulement dans les parlers actuels du Nivernais, mon pays natal, mais encore dans ceux de toute la France, y compris le provençal, et jusqu'en Italie.

On ne s'occupera pas ici des différents sens du mot *assiette*, que l'on peut trouver dans les dictionnaires français.

Ce qui est sûr, c'est que ce mot signifiait, le plus souvent et primitivement, « situation », position topographique d'une ville, d'une maison, etc.

Voici quelques exemples:

XIII^e^ s. : *Assiete* (d'une rente), BEAUMAN., IX, 7.

XIV^e^ s. *Pour ce que la cité estoit moult fort de murs et de asiete*, BERCHEURE. — *Et ceste maniere de tendre* (le las) *est bonne a tendre a une assiet(e) ou un faucon siet sus jour*, *Modus*, fol. 85 v°, ms. Bibl. Nat., 12399; ms. 1299, fol. 99 : *assiete*; ms. 1297, fol. 84 : *asiete* [2].

XV^e^ s. : *Le lendemain se approcha du duc de Bourgongne d'ung lieu, sur la rivière de Somme, qui s'appelle Picquigny, une assiette très forte*, COMMYNES, *Mémoires*, liv. III, c. 3. *Et fus bien emerveillé de veoir l'assiete de ceste cité* (Venise), *Ibid.*, liv. VII, c. 17. — De même, au XV^e^ s., nous trouvons *assiette* pour indiquer « la place des convives » : *C'est l'assiete du soupper de Tànne fait à l'heure de quatre heures après midi, le XXI^e^ jour de juing mil IIIICLXIX*

« L'*assiete* audit souppé

1. Un résumé de cet article a été donné en séance, à la *Société de Linguistique*, le 29 mai 1926, et au *Congrès des Sociétés Savantes*, réuni à la Sorbonne, le 22 avril 1927.

2. Communiqué par mon ami et collègue M. Tilander, qui prépare en ce moment une édition de *Modus*.

BDD-A17934 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Premierement monseigneur le marquis de Baulde
Monseigneur de Baudevillé
Monsr le maistre d'ostel
Monsr le marquis de Rudelin
Monsr le juge de Besançon, etc.

« Après l'*assiete* des dessusdictz se vint seoir, au plus près de mondict seigneur le marquis de Baulde, monseigneur le duc d'Ostriche, sur le banc ou estoient assis lesdits duc et marquis... » [1].

Cette relation du souper fut sans doute écrite par un auteur inconnu qui faisait partie de la suite des commissaires bourguignons.

XVIe s. : *Ville bastie en une assiette bien forte,* AMIOT, *Solon,* 55. — *La ville* (de Liége) *est plus grande que Lion, et est presque en mesme assiete, la rivière de Meuse passant au milieu,* MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires* [2].

Littré fait venir *assiette* de situs.

Le Dictionnaire Général donne l'étymologie suivante : « substantif verbal de *asseoir,* tiré de la 3e pers. sing. du prés. ind., en ancien français *assiet* ».

Or, les substantifs verbaux, tirés du prés. de l'ind., sont généralement du masculin, surtout s'ils ne sont pas terminés par *-e.* C'est précisément le cas de l'ancien français *assiet.* On comprend mal comment ce masculin *assiet* serait devenu le féminin *assiette.* Comparez les masculins *achat,* de *achater,* devenu plus tard *acheter ; relief,* de *relever* ; *espoir,* de *espérer,* etc. [3].

Je crois que *assiette* sort du participe féminin assedita, de seditum pour sessum, au moyen du suffixe -itum très employé pour former des participes passés. On disait uendo, uend-itum, uend-ita > *vente*; findo, find-itum, find-ita > *fente,* perdo, perd-itum, perd-ita > *perte,* etc. ; on a dit sedeo, sed-itum, sed-ita, assed-ita.

1. *Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires Bourguignons,* Thann, 21 juin 1469, par Eugénie Droz, dans *Mélanges de Philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et amis,* p. 147, Paris, Lib. ancienne Honoré Champion, 1927.

2. Voir les nombreux exemples cités par M. EDMOND HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle,* p. 353-5.

3. Cf. *Les substantifs postverbaux dans la langue française, Romania,* XXIX, p. 440-445 (G. PARIS), et NYROP, *Gram.,* T. III, *Genre des substantifs verbaux,* p. 248, nos 541 et suiv.

BDD-A17934 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Je n'ai pas trouvé sed-itus, mais seulement sed-iturus, qui suppose évidemment sed-itus : « Quem ad locum concurrunt populi sed-ituri et se prostraturi » [1].

Comment, du part. passé féminin assĕd-ita, arriver à *assiette* ?

Pour cela, il faut prouver :

1°) que lĕ bref tonique s'est diphtongué avant d'être entravé, c'est-à-dire avant la chute de la voyelle posttonique ;

2°) que cette voyelle posttonique est tombée avant la sonorisation du -T-, c'est-à-dire avant que -T- aboutît à *d*.

1°) L'Ĕ bref tonique s'est diphtongué, c'est-à-dire est devenu *ie*, avant d'être entravé. En effet, si nous comparons d'autres Ĕ dans la même position, nous voyons la diphtongue se produire avant la chute de la voyelle posttonique : pĕdica, ital. et roum. *piedica*, franç. **piedega* > **piedege* > **piedge* > *piege* ; sĕdicum (dérivé de sĕdem avec Ĕ bref d'après sĕdeo ; sĕdīle) * *siedego* > **siedege* > **siedge* > *siège*, d'où assĕd-ita > **assiedete* > **assiedte* > *assiete*.

2°) La posttonique est tombée avant la sonorisation du -T- dans **assiedete*, devenu **assiedte* > *asiete*.

En effet, si nous comparons habitu, placitu, sapidu, nous constatons que les sourdes intervocaliques ont eu le temps de devenir sonores avant la chute de la posttonique : malehabitu > *malabito > *malabedo > *malabde > *malade* ; placitu > *plagidu > *playedo > *plaid* ; malesapido > *malsabedo > **malsabde* > *maussade*. Dans ces mots la posttonique est restée plus longtemps, parce qu'elle a été maintenue par A tonique précédent, *qui est une voyelle ouverte*.

Mais dans **assied(e)te* la voyelle posttonique est tombée plus vite, avant la sonorisation du T, parce que cette tonique n'était pas un A, mais une voyelle fermée. Ainsi s'expliquent : pendita > *pente* ; vendita > *vente* ; perdita > *perte* ; dēbita > *dete*. Il en est de même pour nĭtida > *net'da > *nete* ; pūtida > *put'da > *pute*, Morvan *pĕt*, etc.

Dans le premier cas A tonique a maintenu la posttonique assez longtemps pour permettre au -T- intervocalique de devenir *d* ; dans le second cas, la posttonique, qui n'était pas précédée d'un A, est

1. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis ; In uita B. Augusti nouelli*, t. IV, Maii, p. 622.

BDD-A17934 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

tombée plus tôt, et n'a pas donné le temps au -t- intervocalique d'aboutir à *d*. Il s'est trouvé auparavant au contact d'une autre consonne, qui l'a maintenu tel, d'où : malehąbita > *malade* en face de assedita > *assiete*.

Ainsi, dans hąbitu, plącitu, sąpidu la posttonique i, devenue e, n'est pas tombée aussi vite que dans **assied(e)te*, **deb(e)te*, **net(e)de*, **put(e)de*, de sorte que, dans le premier cas les sourdes t, c, p, ont eu le temps de devenir les sonores *d*, *g*, *b* avant la chute de la pénultième, grâce à la voyelle ouverte accentuée a, qui l'a maintenue plus longtemps. C'est ainsi que le suffixe -ąticu a vu ses deux sourdes intervocaliques, placées après a tonique libre, devenir deux consonnes sonores : *-adego > **-adge* > *-age*, p. ex. dans uiąticu > *ueadego > **veadge* > *veage*, plus tard *voyage*, les sourdes t et c intervocaliques ayant eu le temps de se transformer en sonores *d* et *g*, grâce à l'a accentué, qui a conservé plus longtemps la voyelle posttonique.

Or, le participe populaire seditus, pour le classique sessus, a eu en roman une grande fortune et en particulier dans les parlers de toute la France.

Quel dommage que l'allemand Scheler n'ait pas connu les patois du Nivernais ! Il aurait trouvé l'étymologie d'*assiette*. Il l'a seulement entrevue dans son *Dictionnaire*, où il dit : « Il faudrait trouver le mot *asseter* ou *assieter*, malheureusement je ne l'ai jamais rencontré en français ». Si Scheler était venu en Morvan, il aurait entendu ce verbe dans chaque village. Aucun mot n'est plus employé. Après les souhaits de bienvenue, c'est la première expression qui sort de la bouche des Morvandiaux hospitaliers. Dans la montagne on dit, pour inviter quelqu'un à s'asseoir : *stę̆ vǒ* ; *estę̆ vǒ* ; *ă fǒ vǒz estĕ*, « il faut vous asseoir ». A Brassy : *ɛ̄tę̆ vu*, ou bien *ĕɛ̄tę̆' vu*, qui correspondent à des formes voisines : *sītę̆ vu*, *ăsītę̆ vu*. Dans la plaine, jusqu'aux bords de la Loire et même dans le Berry et en Normandie, on dit : « sietez-vous, assietez-vous » pour « asseyez-vous », qui est français et peu employé. En Suisse romande on dit aussi *se seta* pour « s'asseoir ».

Dans la plaine nivernaise on dit un *syętō* pour « un petit siège », et dans la montagne un *ɛ̄tō*, un *ęɛ̄tō*.

Dans son *Glossaire du Morvan*, de Chambure fait venir *ester*, *ster*, *chiter*, *échiter* de stare « être debout », qui est justement le contraire de « être assis ». Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette étymologie.

BDD-A17934 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

En Picardie, dans la région du Marquenterre, à Vron, on dit *asit té*. Dans le Jura, à Port-Lesney, à 10 kilomètres de Salins et à 4 kilomètres de Mouchard, j'ai entendu *estẽ vu dõ*, ou bien *stẽ v u dõ*, pour *sétẽ vu dõ*. Dans l'Aveyron, à Cassuejoul, « assieds-toi » se dit *oseté té*, et « asseyez-vous » *oseta bus*. Je sais aussi que dans les Landes, près de Dax et de Saint-Sever, au sud de l'Adour, on dit *aseit té*, tandis qu'au nord de cette même rivière on prononce *asœyt tœ*.

L'Atlas linguistique de la France n'a pas de carte du verbe « s'asseoir » pour la France du Nord, mais il y en a deux pour la France du Midi : 31e fasc. : carte B 1444 « assieds-toi », et carte B 1445 « asseyez-vous ». Les formes principales que l'on trouve pour « assieds-toi » sont : *seto té, sela té, aseta ti, aseta té, oseto té, aseto té, aset té, asit té, aeeta té, aceto té*, etc.

Or, toutes ces formes, ainsi que les précédentes, sont dérivées de sĕditus, assĕdita *assiette* par seditare, asseditare. Meyer-Lübke rappelle que le suffixe -itare était bien populaire en latin, car il a laissé d'assez nombreuses traces dans les langues romanes : cog-itare, roum. *cugetá*, anc. ital. *coitare*, anc. franç. *cuidier*, esp. et port. *cuidar* ; tax-itare, ital. *tastare*, anc. fr. *taster* ; tinn-itare, > *tinter* ; uan-itare > ital. *vantare*, fr. *vanter* ; sequ-itare, ital. *seguitare* ; d'où sed-itare, assed-itare, qui ont donné en ital. *assetare*, en prov. *assetar*, en fr. *seter*, *asseter*.

Ainsi, sur seditus on a créé seditare et asseditare, qui ont abouti au Centre et au Nord de la Gaule à *seter* et *asseter*, comme sur peditus (*salua reuerentia*) on a formé peditare > *peter*, devenu *plè*, comme *seter* aboutit à *stè* et, avec un *e* prothétique, *estè*. Les formes *sieter* et *assieter*, qui sont maintenant le plus employées, sont dues à l'analogie, c'est-à-dire à l'influenee des formes toniques. On conjuguait assĕdito (jem') *assiet*, assĕditas (tut') *assietes*, asseditat (il s') *assietet*, et ces formes ont introduit *sieter* et *assieter* à côté de *seter* et *asseter*.

En résumé, grâce aux verbes du Nivernais *seter*, *ster*, *ester*, *sieter*, *eiter*, *éeiter* er *assieter*, grâce aussi aux autres formes correspondantes des autres parlers gallo-romans et à l'ital. *assetare*, on peut affirmer que *assiette* est l'ancien participe passé féminin assedita plutôt qu'un substantif verbal sorti du présent *assiet*. On voit qu'à côté de assidere *asseoir*, son dérivé asseditare a eu une très grande fortune dans tous les parlers gallo-romans.

Paris. Chanoine Jean-Marie MEUNIER.

BDD-A17934 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)